



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

DECRET PORTANT MODIFICATION DES OBEDIENCES 2014-2015

Nous soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Evêque d'Idiofa**;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (Can. 381);

DECRETONS :

Art. 1 : La nomination de

N	PERSONNE	NOMINATION
1	Abbé Roland KANIK	Secrétaire Chancelier
2	Abbé Jean-Edouard TUMA-TUMA	Recteur de la Propédeutique et Chargé de la Sous-Paroisse St MUKASA
3	Abbé David KWEPANGA	Membre de l'Equipe de l'Economat
4	Abbé Blaise AFWANISU	Etudes en Italie
5	Abbé Dieudonné NGO	Etudes en Espagne

Art. 2 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

*Fait à Kinshasa, le premier jour du mois d'Octobre de
l'année deux mille quatorze, en la fête de Sainte Thérèse.*

+ José MOKO EKANGA

Evêque d'Idiofa